Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 18/11/2024
ID : 029-242900751-20241114-2024_11_109-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 novembre 2024

Délibération n°2024-11-109

Date de convocation : 06 novembre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 38	Votants : 43

Fonds de concours 2024-2026 « projets communaux » – Commune de Landivisiau - Réhabilitation et extension de la bibliothèque

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle Ker heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle
Ont donné procuration	M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine M. LE BORGNE Laurent à Mme LE GUERN Marlène M. BRAS Philippe à M. MIOSSEC Gilbert M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Absent(s) excusé(s)	M. PHELIPPOT Samuel
Absent(s)	M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 18/11/2024
ID : 029-242900751-20241114-2024_11_109-DE

Par délibération n°2023-12-132 du 19 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le 1er pacte financier et fiscal de solidarité du Pays de Landi.

Dans la continuité, par délibération n°2024-06-063 du 25 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours 2024-2026 prévoyant notamment un fonds de concours dédié aux projets des communes. Doté d'une enveloppe de 900 000 € sur la période, ce fonds de concours permet de soutenir financièrement leurs projets d'investissement.

L'enveloppe globale affectée à la commune de Landivisiau sur la période 2024-2026 est de 103 341 €.

Par délibération du 10 octobre 2024, la Commune de Landivisiau sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 103 341 € pour le projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subventions	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Réhabilitation et extension de la bibliothèque	2 706 711 €	748 000 €	1 958 711 €	103 341 €

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Landivisiau pour un montant de 103 341 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;
Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;
Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024 approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;
Vu la délibération n°2024-10-10-22 en date du 10 octobre 2024 de la commune de Landivisiau sollicitant un fonds de concours de 103 341 € pour le projet de réhabilitation et extension de la bibliothèque ;
Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;
Vu la conférence des maires en date du 5 novembre 2024 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le montant du fonds de concours « projets communaux » qui s'élève à 103 341 € à verser à la commune de Landivisiau pour le projet réhabilitation et extension de la bibliothèque.**

- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.